



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrats

Question écrite n° 61681

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur la souscription de contrats de fourniture de services de communications électroniques par les entreprises. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) recommande, dans le supplément de son rapport annuel 2013, d'étendre aux plus petites entreprises (micro-entreprises ou TPE) les dispositions du code de la consommation en matière de souscription de contrats de services de communications électroniques. Il souhaite connaître les suites qu'il entend donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61681

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6353

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)